AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**217C1656**
FR0000120172-FS0716

20 juillet 2017

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CARREFOUR**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 juillet 2017, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 13 juillet 2017, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities plc[1], JP Morgan Securities LLC[1] et JP Morgan Whitefriars Inc.[1] qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société CARREFOUR et détenir indirectement 42 016 942 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 5,56% du capital et 4,47% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|---|---|---|---|---|
| JP Morgan Securities plc | 41 751 680 | 5,52 | 41 751 680 | 4,44 |
| JP Morgan Securities LLC | 4 407 | ns | 4 407 | ns |
| JP Morgan Whitefriars Inc. | 260 855 | 0,03 | 260 855 | 0,03 |
| **Total JP Morgan Chase & Co.** | **42 016 942** | **5,56** | **42 016 942** | **4,47** |

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CARREFOUR hors marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 13 juillet 2017, 17 320 613 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 16 963 500 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 15 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 21 juillet 2017 et le 20 décembre 2019 et exerçables à des prix compris entre 21 € et 29 € par action CARREFOUR, (ii) 353 700 actions CARREFOUR résultant de la détention de 3 contrats « *physical-settled put options* » à dénouement physique, exerçables entre le 15 septembre 2017 et le 20 décembre 2018 à des prix compris entre 21 € et 22 € par action CARREFOUR, et (iii) 3 413 actions CARREFOUR résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment ;

- la société JP Morgan Whitefriars Inc. a précisé détenir, au 13 juillet 2017, 204 519 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 200 000 actions CARREFOUR résultant de la détention de 2 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance le 15 décembre 2017 et exerçables à des prix compris entre 24 € et 25 € par action CARREFOUR, et (ii) 4 519

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 756 235 154 actions représentant 939 965 882 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

actions CARREFOUR résultant de la détention d'un contrat « *physically-settled equity linked note* » à dénouement physique arrivant à échéance le 11 mai 2018 et exerçable au prix 23,84 € par action CARREFOUR ; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir, au 13 juillet 2017, 4 407 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir, au 13 juillet 2017, 21 544 567 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 17 954 334 actions au titre de 34 contrats « *cash-settled forward* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 13 septembre 2019 et le 30 avril 2020, au prix unitaire par action CARREFOUR de 24,67 €, et (ii) 3 590 233 actions au titre de 37 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 20 octobre 2017 et le 22 décembre 2020 ; et

- la société JP Morgan Whitefriars Inc. a précisé détenir, au 13 juillet 2017, 56 336 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 3 124 actions au titre de 3 contrats « *cash-settled share basket swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 16 janvier 2018 et le 29 juin 2018, et (ii) 53 212 actions au titres de 5 contrats « *cash-settled equity linked note* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 2 août 2017 et le 24 mai 2019, au prix unitaire par action CARREFOUR compris entre 22,54 € et 25,30 €.

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 4 200 000 « convertible bonds » convertibles en 135 244 actions CARREFOUR à émettre d'échéance le 14 juin 2023.